

■ **Fonds de prévoyance en faveur du personnel de La Maille et de la Maison du Tricot**, à L a u s a n n e, fondation (FOSC du 25.01.2001, p. 0612). Rectificatif. La fondation ayant été radiée par erreur, elle est réinscrite. L'inscription subsiste donc comme ci-devant (FOSC du 4.5.1998, p. 3005).  
Journal no 10300 du 28.10.2002  
(00711450 / CH-550.0.084.239-8)